

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 27 AVRIL 2023
--

L'an deux mil vingt-trois le 04 Mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE 27 AVRIL 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Madame Rolande FREMIN, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Lydie LEBLOND, Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT , Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Elisabeth GREGOIRE .

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à M. Serge JARDIN.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Arnaud MAHE qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Catherine de la HOUGUE qui donne procuration à Mme Claire TANGY.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Didier LEGRAND.

Monsieur Xavier de WOILLEMONT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 07
Votants : 26

DEL04052023/045

CAMPING
DELIBERATION PORTANT CREATION D’UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE
SAISONNIER.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée : conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de grade de rédacteur principal pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité saisonnier, en raison de : gestion des réservations pour le camping et mise en place de la saison 2023.

Madame le Maire de Tourneville-sur-Mer propose à l'assemblée, la création d'un emploi temporaire de grade de redacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, soit 35h00/35h00, pour la gestion des réservations et la mise en place de la saison 2023, à compter du 05 mai et jusqu'au 30 septembre 2023. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, **DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget camping, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire
Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,
Xavier de WOILLEMONT